

# III. Situation du système bancaire de la CEMAC au 30 juin 2004

---

Au 30 juin 2004, le système bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) compte 33 banques en activité, dont 10 au Cameroun, 3 en Centrafrique, 4 au Congo, 6 au Gabon, 3 en Guinée Equatoriale et 7 au Tchad.

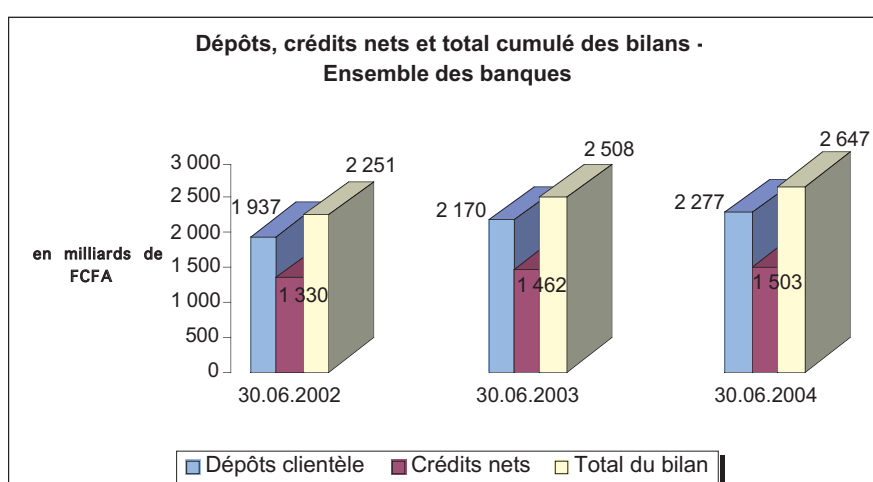
La présente analyse ne couvre que les banques qui se conforment aux dispositions du système de Collecte, Exploitation et Restitution aux Banques des Etats Réglementaires (CERBER). En sont exclues, une banque du Cameroun et une du Tchad.

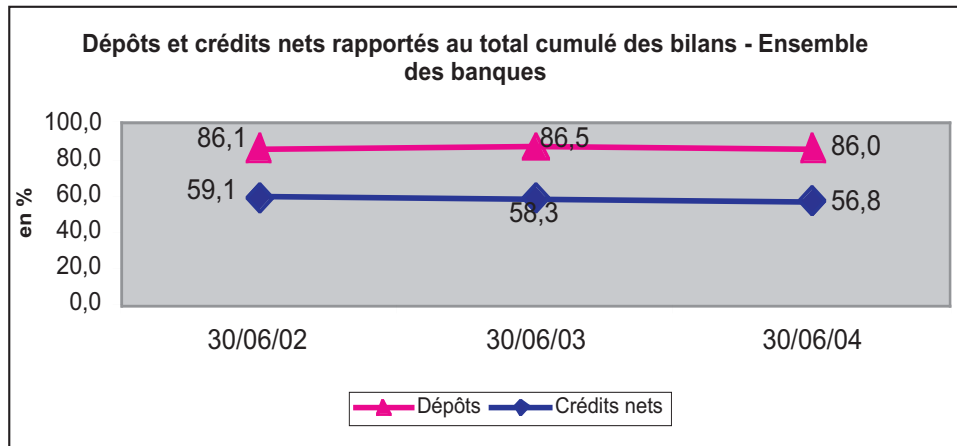
## I. SITUATION D'ENSEMBLE

### I.1. Evolution de la situation bilantielle

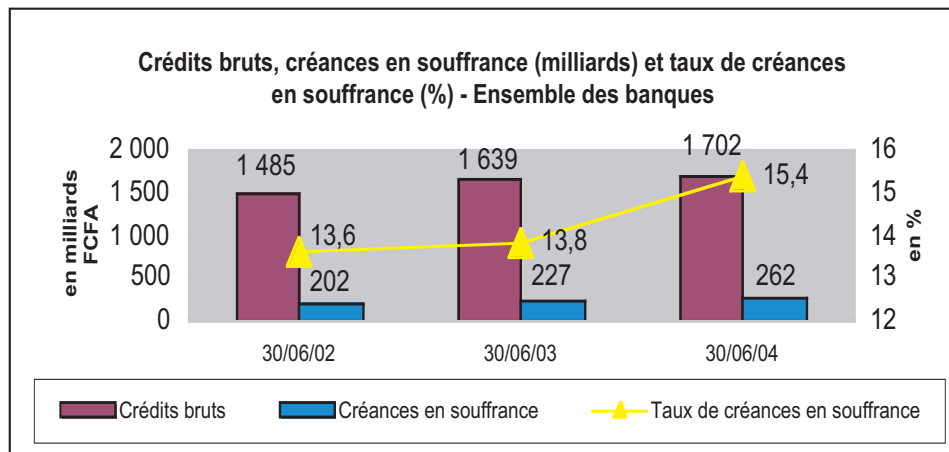
#### I.1.1. Evolution des principaux agrégats

Le total agrégé des bilans s'établit à 2 647 milliards de FCFA et est en progression de 5,5 % par rapport au 30 juin 2003. Les dépôts collectés s'élèvent à 2 277 milliards de FCFA. Ils représentent 86,0 % du total agrégé des bilans et sont en hausse de 4,9 % en variation annuelle. Quant aux crédits bruts à la clientèle, ils se situent à 1 702 milliards de FCFA, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à juin 2003.



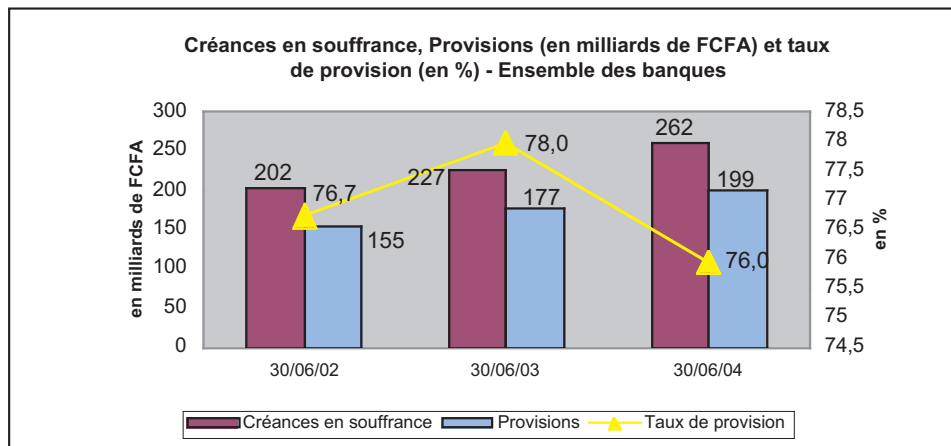


En ce qui concerne la qualité du portefeuille de crédits, les créances en souffrance, composées de créances impayées, immobilisées et douteuses, s'élèvent à 262 milliards de FCFA. Elles représentent 15,4 % des crédits bruts, contre 13,8 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille de crédits s'est dégradée, en comparaison avec la situation qui prévalait en juin 2003.



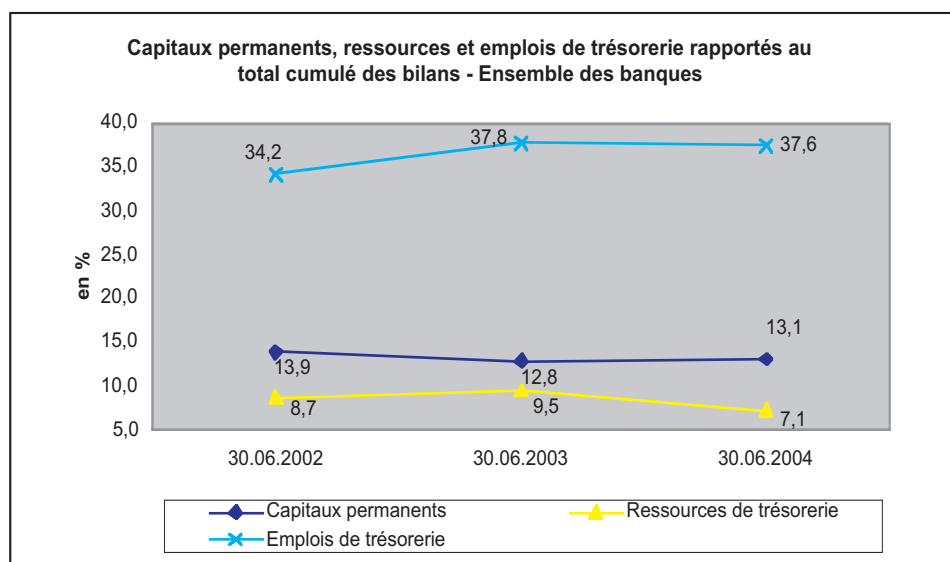
Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle ont augmenté de 12,7 %, par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date, pour s'établir à 199 milliards de FCFA. Elles permettent de couvrir les créances en souffrance à hauteur de 76,1 %, contre 77,9 % en juin 2003.

Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 5 milliards de FCFA. Ce besoin était estimé à 7 milliards de FCFA l'année précédente à la même date.



Les capitaux permanents de l'ensemble des banques s'établissent à 348 milliards de FCFA, contre 322 milliards de FCFA au 30 juin de l'année écoulée. Quant aux valeurs immobilisées, elles se situent à 337 milliards de FCFA, contre 346 milliards de FCFA un an plus tôt. En conséquence, les banques de la CEMAC dégagent un excédent des capitaux permanents de plus de 10 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2003, un déficit de 24 milliards de FCFA était observé.

L'excédent de trésorerie se situe à 807 milliards de FCFA et représente 30,5 % du total agrégé des bilans. Il a enregistré une variation de + 13,9 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

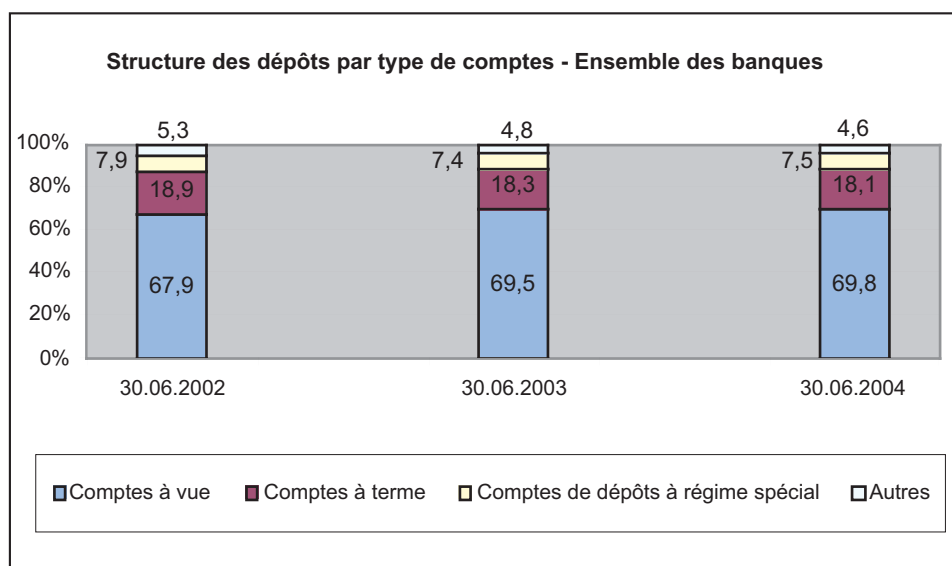


## 1.1.2. Evolution des opérations avec la clientèle

### 1.1.2.1. Les ressources collectées

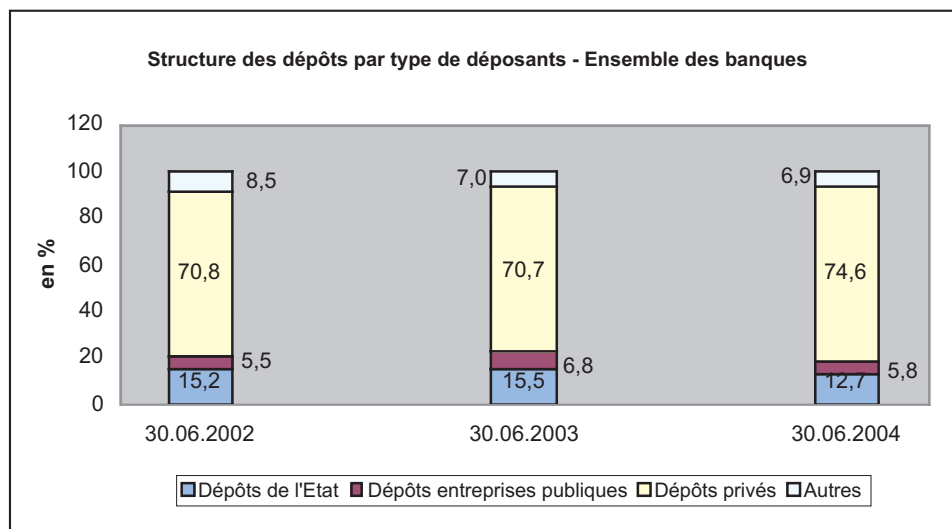
Les ressources à vue (y compris les comptes d'épargne sur livrets) sont en augmentation de 5,3 % par rapport à juin 2003. Elles s'établissent à 1 590 milliards de FCFA, soit 69,8 % des dépôts collectés, contre 69,5 % douze mois plus tôt.

Constituées des comptes à terme et des comptes de dépôts à régime spécial (bons de caisse notamment), les ressources à terme collectées auprès de la clientèle se situent à 582 milliards de FCFA, soit 25,6 % du total des dépôts, contre 25,7 % à fin juin 2003. Elles sont ainsi en augmentation de 4,4 % par rapport au niveau atteint il y a un an.



Les dépôts des administrations publiques ont enregistré une baisse de 14,1 % en comparaison de leur niveau de juin 2003. Ils s'élèvent à 290 milliards de FCFA, soit 12,7 % du total des dépôts, contre 15,5 % en juin 2003. De leur côté, les dépôts des entreprises publiques se fixent à 132 milliards de FCFA, soit 5,8 % des dépôts collectés, contre 6,8 % douze mois plus tôt. Ils sont en baisse de 10,3 %, comparés à la situation de juin 2003.

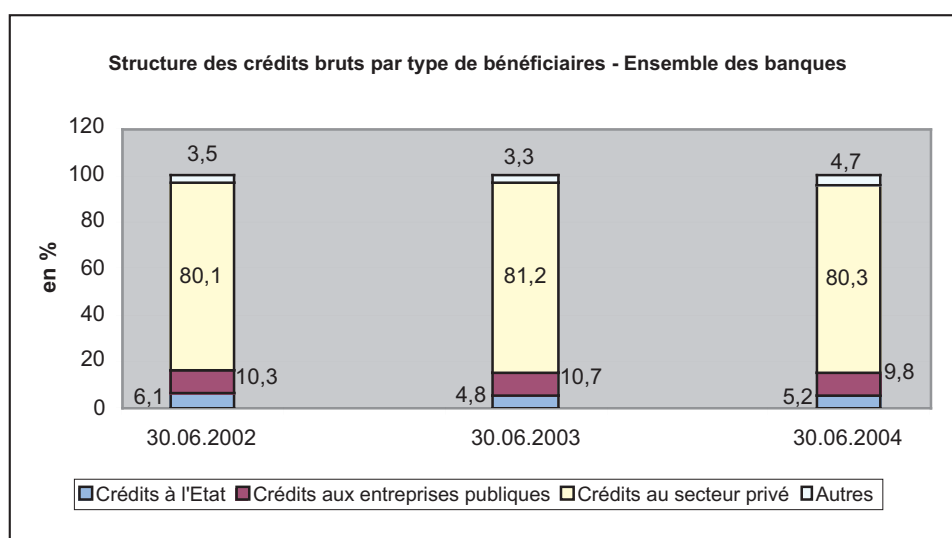
Enfin, les dépôts du secteur privé représentent 74,6 % du total des dépôts, contre 70,7 % douze mois plus tôt. S'établissant à 1 698 milliards de FCFA, ils sont en hausse de 10,7 % par rapport à leur niveau de juin 2003.



### 1.1.2.2. Les crédits distribués

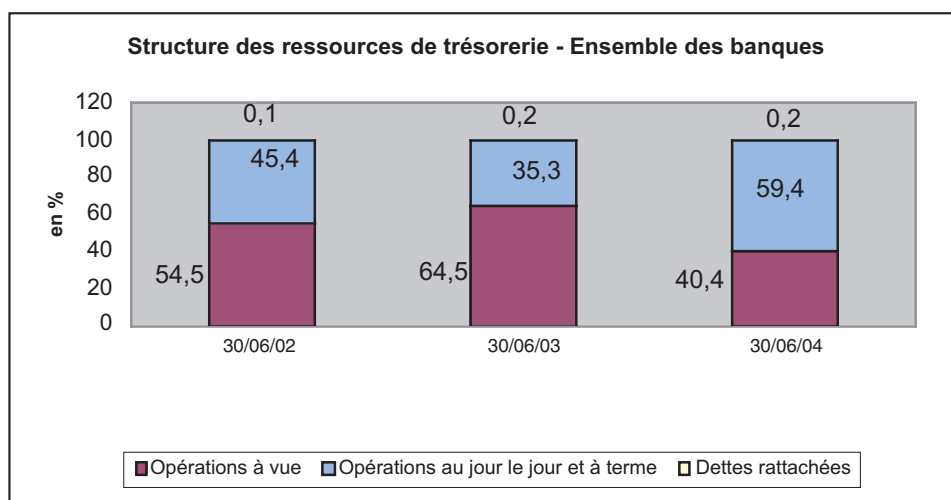
Les crédits aux administrations publiques ressortent à 89 milliards de FCFA, soit 5,2 % du total des crédits bruts, contre 4,8 % en juin 2003. Ils sont en hausse de 12,5 % en comparaison avec leur niveau de juin 2003. Les crédits aux entreprises publiques s'établissent à 166 milliards de FCFA, soit 9,8 % des crédits distribués, contre 10,7 % douze mois plus tôt. En valeur absolue, ils sont en contraction de 5,4 % comparés à la situation de juin 2003.

Quant aux crédits au secteur privé, ils s'élèvent à 1 366 milliards de FCFA et représentent 80,3 % du total des crédits bruts, contre 81,2 % douze mois plus tôt. Ils sont en augmentation de 2,8 % par rapport à leur niveau de juin 2003.

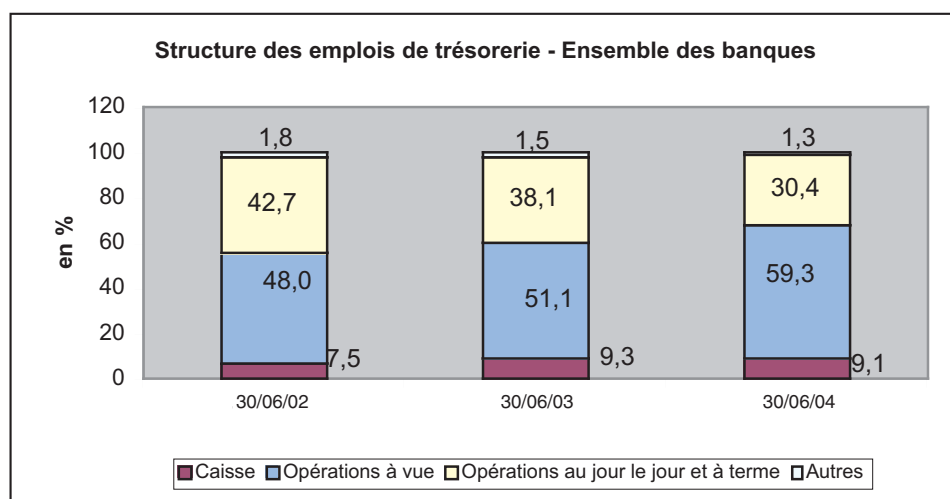


### 1.1.3. Evolution des opérations de trésorerie

Les ressources de trésorerie se fixent à 188 milliards de FCFA, contre 240 milliards de FCFA douze mois auparavant. Elles sont constituées de ressources à terme à concurrence de 59,4 % et de ressources à vue à hauteur de 40,4 %. Les contributions respectives étaient de 35,3 % et 64,5 %, en juin 2003.



Ajoutées à l'excédent des ressources clientèle, les ressources de trésorerie alimentent les emplois de même nature qui s'élèvent à 995 milliards de FCFA, dont 30,4 % d'emplois à terme et 68,3 % d'emplois à vue (y compris l'encaisse). A fin juin 2003, les emplois de trésorerie s'établissaient à 948 milliards de FCFA, dont 38,1 % d'emplois à terme et 60,4 % d'emplois à vue.



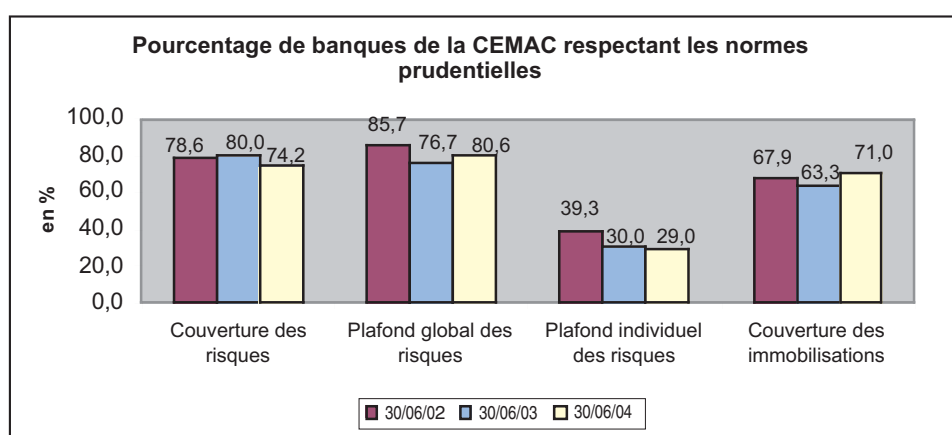
Les opérations avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) se caractérisent par un placement net des banques primaires de 424 milliards de FCFA. Le solde de ces opérations s'est accru de 5,1 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date.

Quant aux opérations avec les correspondants associés (autres établissements de crédit implantés dans la CEMAC ou correspondants extérieurs appartenant, dans les deux cas, au même réseau), elles se traduisent par un placement net de 215 milliards de FCFA. Comparé au niveau atteint en juin 2003, ce solde s'est accru de 36,5 %.

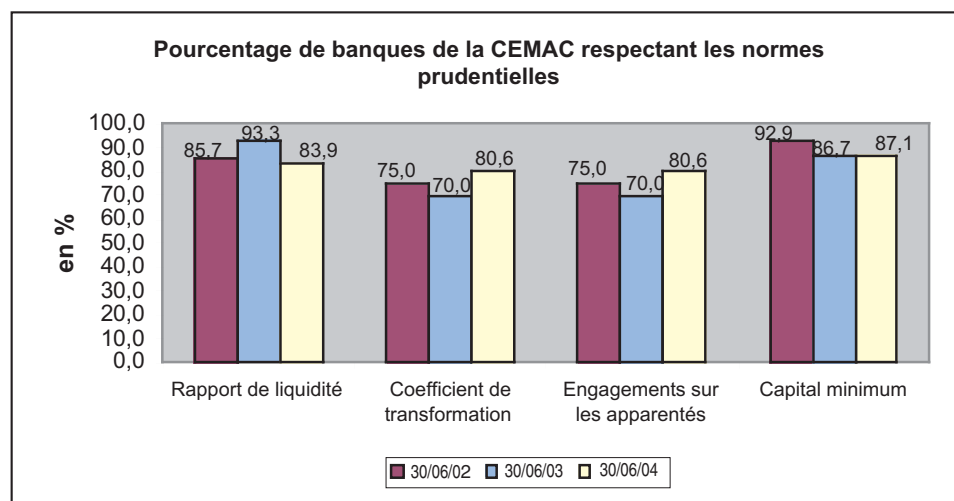
## 1.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 31 banques figurant dans le champ d'analyse (contre 30 banques l'année précédente à la même date) :

- 27 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (contre 26 banques l'année précédente à la même date) ;
- 23 extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, contre 24 banques l'année précédente à la même date (le minimum réglementaire étant fixé à l'époque à 7 %) ;
- 25 parviennent à respecter la limite globale, en matière de division des risques, en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (contre 23 banques l'année précédente à la même date) et seulement 9 se conforment à la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets (comme l'année précédente à la même date) ;
- 22 réalisent un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % (contre 19 banques l'année précédente à la même date) ;



- 26 ont des disponibilités à vue ou à moins d'un mois supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, dans le cadre du rapport de liquidité (contre 28 banques l'année précédente à la même date) ;
- 25 parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes, en ce qui concerne le coefficient de transformation à long terme (contre 21 banques en conformité au 30 juin 2003) ;
- 25 maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (contre 21 banques en conformité l'année précédente à la même date).



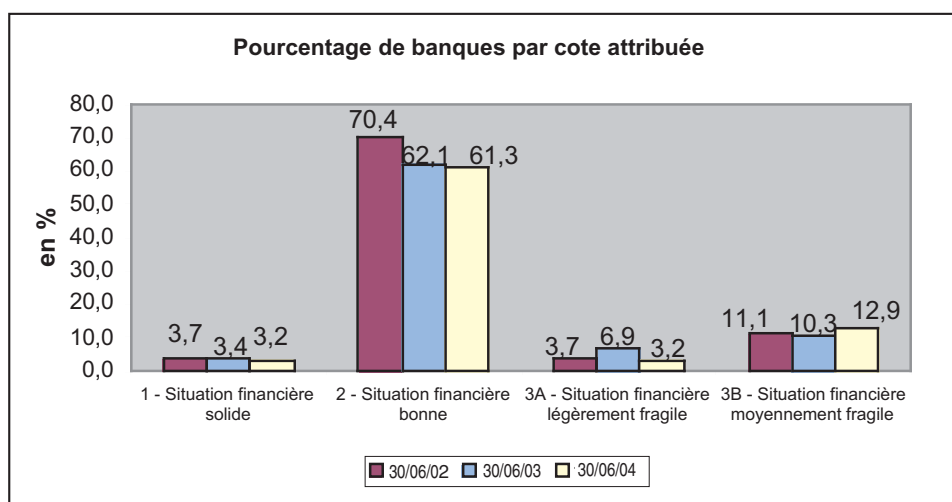
Au total, 8 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (A fin juin 2003, cet effectif était également de 8 banques). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

### 1.3. Résultats de la cotation

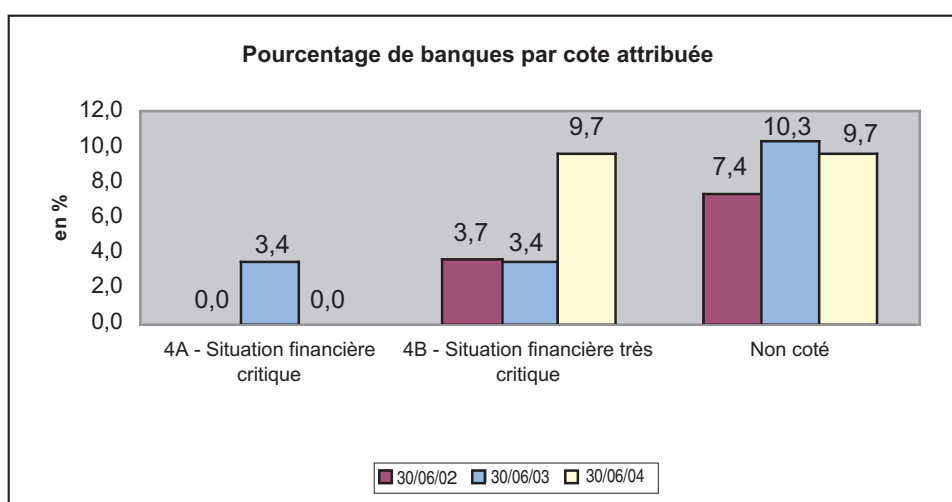
Selon le système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale :

- une banque présente une situation financière solide (cote 1) ; la situation était identique l'année précédente à la même date ;

- 19 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière), contre 18 banques au 30 juin 2003 ;
- 5 banques figurent en cote 3 (situation financière fragile), comme il y a un an ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour 3 banques ; au 30 juin 2003, cet effectif était de 2 banques.



En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, 3 banques de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'ont pas été cotées. En somme, la situation d'ensemble du système bancaire apparaît satisfaisante au regard du système de cotation.



## 2. SITUATION PAR PAYS

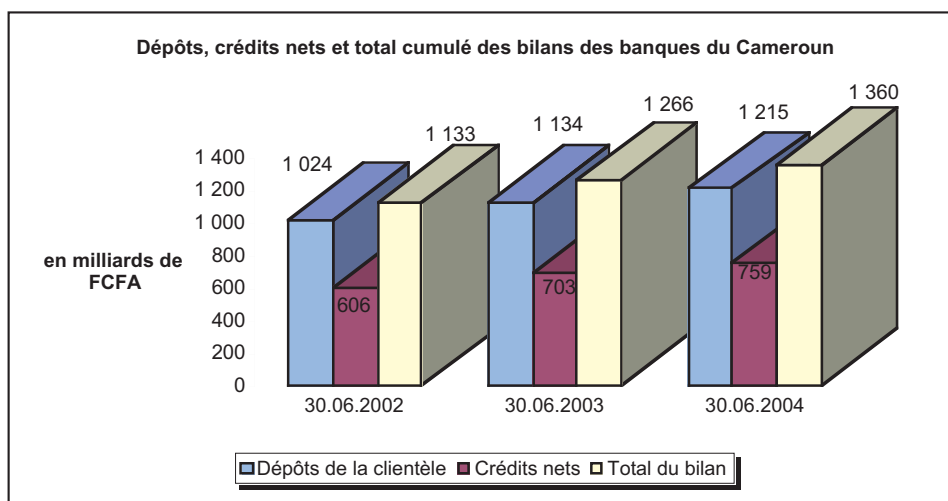
### 2.1. Le système bancaire camerounais

Le système bancaire camerounais compte 10 banques en activité au 30 juin 2004 : Afriland First Bank (First Bank), Amity Bank Cameroon (Amity), Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (Bicec), Citibank Cameroon (Citi-C), Commercial Bank of Cameroon (CBC), Crédit Lyonnais Cameroun (CLC), Ecobank Cameroun (Ecobank), Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC), Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) et Union Bank of Cameroon Limited (UBC).

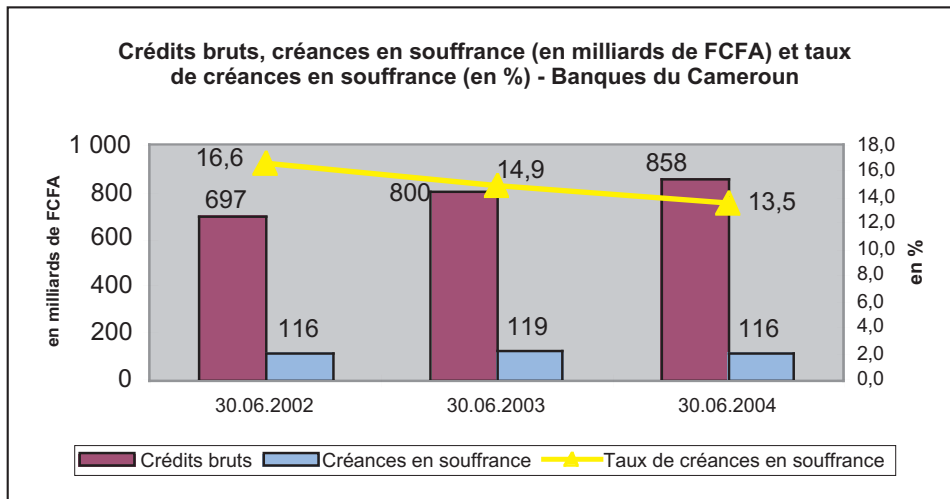
Une banque du Cameroun, qui ne se conforme pas aux dispositions du système CERBER, est exclue du champ de la présente analyse.

#### 2.1.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques du Cameroun s'établit à 1 360 milliards de FCFA. Il est en progression de 7,4 % par rapport au 30 juin 2003. Les dépôts collectés s'élèvent à 1 215 milliards de FCFA et représentent 89,4 % du total agrégé des bilans. Ils sont en hausse de 7,1 % en variation annuelle. Pour ce qui est des crédits bruts à la clientèle, ils atteignent 858 milliards de FCFA, en expansion de 7,3 % par rapport à juin 2003.

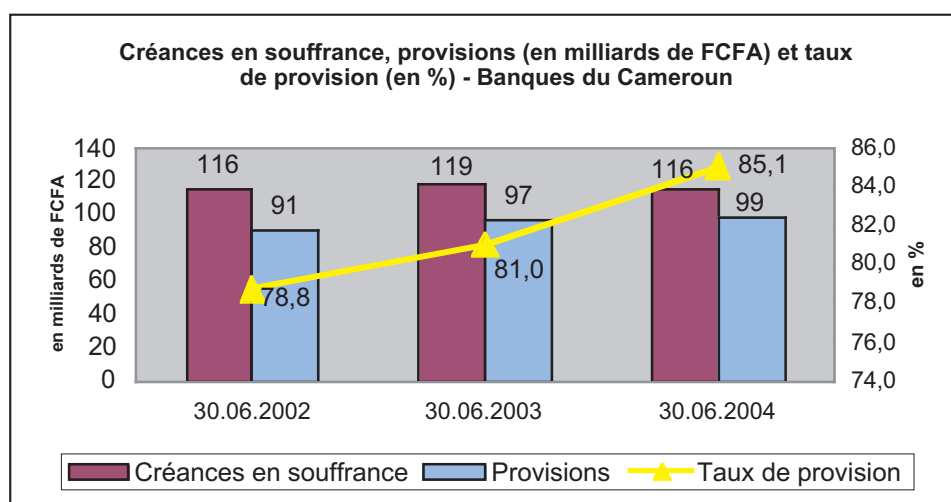


Les créances en souffrance s'élèvent à 116 milliards de FCFA et représentent 13,5 % des crédits bruts, contre 14,9 % douze mois auparavant. La qualité apparente du portefeuille de crédits s'est ainsi améliorée par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2003.



Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en augmentation de 2,1 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 99 milliards de FCFA. Le taux de couverture des créances en souffrance par ces provisions se situe à 85,1 %, contre 81,0 % en juin 2003.

Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 3 milliards de FCFA. Ce besoin était estimé à un milliard FCFA un an plus tôt.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 160,0 %, contre 161,3 % en juin 2003. Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 456 milliards de FCFA. On relevait un excédent de 431 milliards de FCFA au 30 juin 2003.

Les banques du Cameroun dégagent un déficit des capitaux permanents de 56 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2003, ce déficit s'élevait à 79 milliards de FCFA.

L'excédent de trésorerie se situe à 413 milliards de FCFA, soit 30,4 % du total du bilan. Il a enregistré une variation de + 10,4 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

### **2.2.2. Respect des normes prudentielles**

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 9 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 8 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- 8 extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé l'année écoulée à 7 %) ;
- 8 parviennent, dans le cadre des normes de division des risques, à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et seulement 3 se conforment à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets (comme l'année précédente à la même date) ;
- 7 réalisent un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- 8 ont des disponibilités à vue ou à moins d'un mois supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, pour ce qui est du rapport de liquidité (comme au 30 juin 2003) ;
- 7 parviennent, en ce qui concerne le coefficient de transformation à long terme, à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;

- 8 maintiennent la somme de leurs engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, 3 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au rapport de liquidité, à la limitation de la somme des grands risques, à la couverture des risques par les fonds propres nets et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

### ***2.1.3. Résultats de la cotation***

La situation du système bancaire camerounais apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. La répartition entre les cotes se présente comme suit :

- une banque affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2003, cet effectif était nul ;
- 7 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière), contre 8 banques au 30 juin 2003 ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile) ; la situation était identique au 30 juin 2003 ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque, comme au 30 juin 2003.

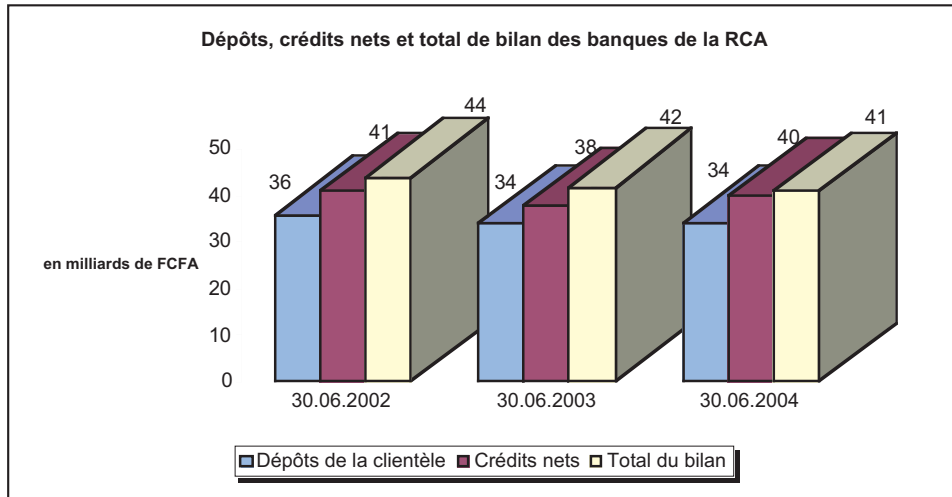
## ***2.2. Le système bancaire centrafricain***

Le système bancaire centrafricain compte 3 banques en activité au 30 juin 2004. Il s'agit de la Banque Internationale pour le Centrafrique (BICA), de la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC) et de Commercial Bank Centrafrique (CBCA).

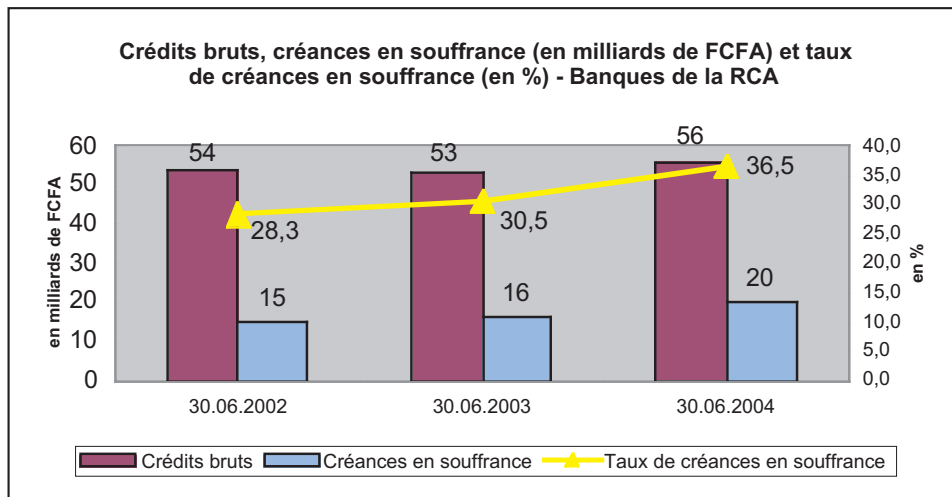
### ***2.2.1. Evolution de la situation bilantielle***

Le total agrégé des bilans des banques de la République Centrafricaine s'établit à 41 milliards de FCFA et est en régression de 1,0 % par rapport au 30 juin 2003. Les dépôts collectés

s'élèvent à 34 milliards de FCFA, soit 81,6 % du total du bilan. Ils sont en diminution de 0,8 % en variation annuelle. Quant aux crédits bruts à la clientèle, ils sont de 56 milliards de FCFA, en hausse de 6,5 % par rapport à juin 2003.

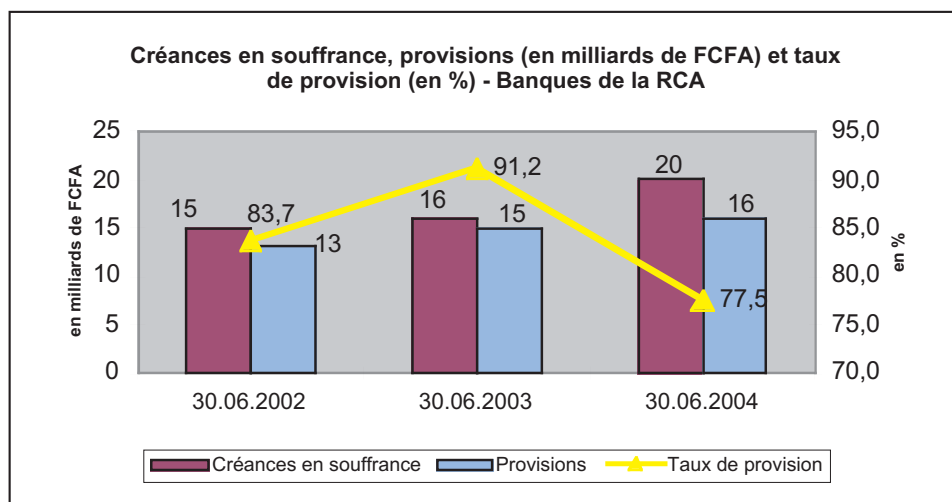


Les créances en souffrance s'élèvent à 20 milliards de FCFA. Elles représentent 36,5 % des crédits bruts, contre 30,5 % douze mois auparavant. Il apparaît ainsi une dégradation de la qualité apparente du portefeuille de crédits des banques de la République Centrafricaine par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2003.



Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 8,3 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 16 milliards de FCFA. Elles couvrent les créances en souffrance à hauteur de 77,5 %, contre 91,2 % en juin 2003.

Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires, comme à fin juin 2003.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 83,7 % (contre 89,2 % en juin 2003). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un déficit de ressources de 7 milliards de FCFA. Un an plus tôt, ce déficit s'élevait à 4 milliards de FCFA.

Les banques de la République Centrafricaine dégagent un excédent des capitaux permanents de 4 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2003, un excédent de 5 milliards de FCFA était observé.

Pour ce qui est des opérations de trésorerie, elles dégagent un déficit de 2 milliards de FCFA. Au 30 juin 2003, le solde des opérations de trésorerie était excédentaire de 1 milliard de FCFA.

### 2.2.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 3 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 2 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- 2 extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à cette date à 7 %) ;
- 2 parviennent, dans le cadre des normes de division des risques, à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et aucune banque ne se conforme à la limite individuelle de 45 % des fonds propres nets pour les engagements pondérés portés sur un même bénéficiaire, comme l'année précédente ;
- 2 réalisent un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- une présente des disponibilités à vue ou à moins d'un mois supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, en ce qui concerne le rapport de liquidité (comme un an auparavant) ;
- 2 parviennent, dans le cadre du coefficient de transformation à long terme, à financer, à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire), leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- 2 maintiennent la somme de leurs engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, aucune des banques analysées ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au coefficient de transformation, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, à la limitation de la somme des grands risques, à la couverture des risques par les fonds propres nets et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

### **2.2.3. Résultats de la cotation**

Au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire, la situation du système bancaire centrafricain apparaît, dans l'ensemble, contrastée. Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

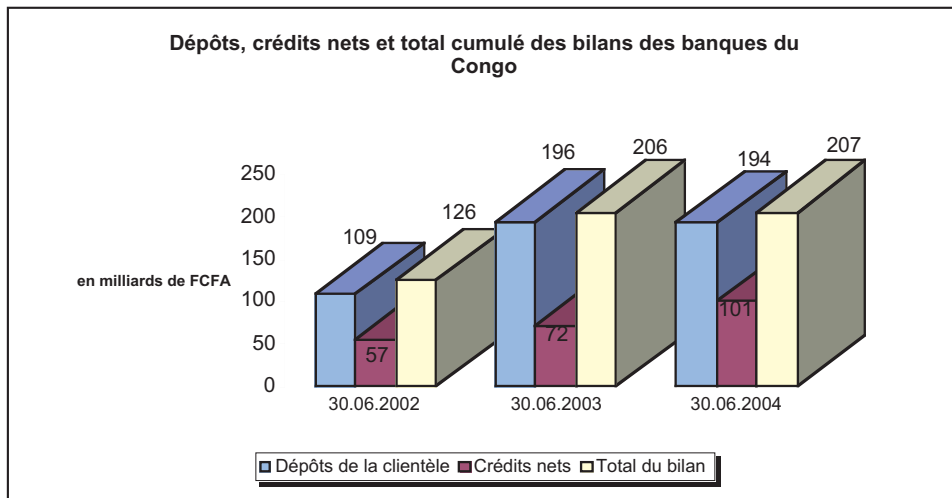
- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; la situation était identique au 30 juin 2003 ;
- une banque est classée en cote 2 (bonne situation financière), contre 2 banques au 30 juin 2003 ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2003, cet effectif était nul ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque ; au 30 juin 2003, cet effectif était également d'une banque.

### **2.3. Le système bancaire congolais**

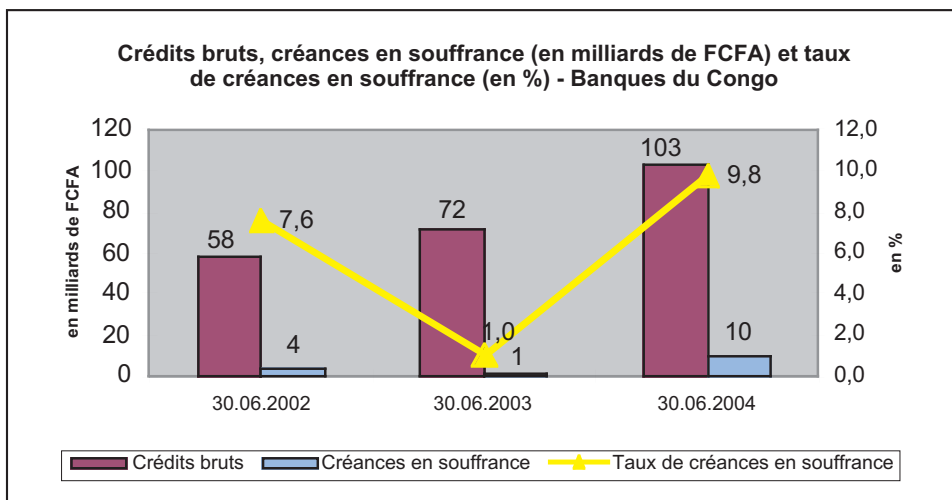
Le système bancaire congolais compte 4 banques en activité au 30 juin 2004 : BGFIBANK Congo (BGFI-Congo), COFIPA Investment Bank (Cofipa), Crédit Lyonnais Congo (CLCO) et La Congolaise de Banques (LCB).

#### **2.3.1. Evolution de la situation bilantielle**

Le total agrégé des bilans des banques du Congo s'établit à 207 milliards de FCFA. Il est en stagnation (+ 0,2 %) par rapport au 30 juin 2003. Les dépôts collectés s'élèvent à 194 milliards de FCFA et représentent 94,0 % du total du bilan. Ils sont en très légère diminution de 0,8 % par rapport à fin juin 2003. Les crédits bruts à la clientèle sont de 103 milliards de FCFA, en expansion de 42,1 % par rapport à juin 2003.

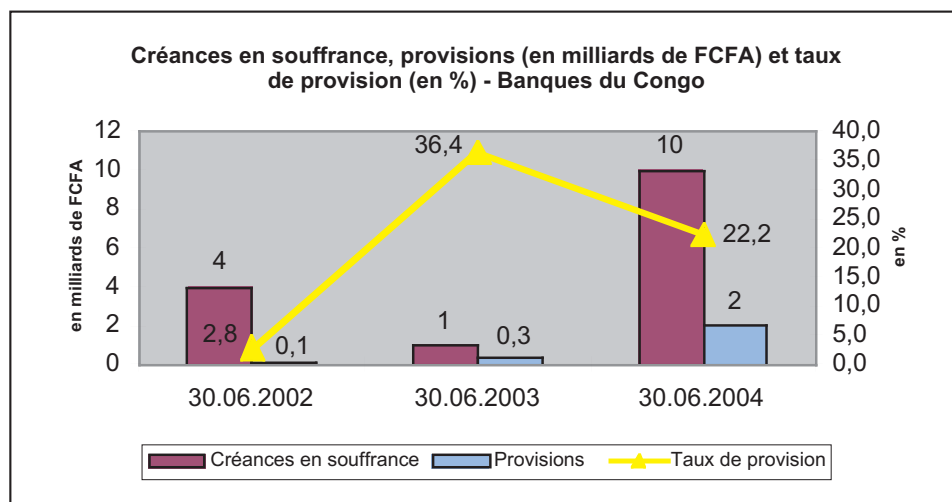


Les créances en souffrance s'élèvent à 10 milliards de FCFA. Elles représentent 9,8 % des crédits bruts, contre 1,0 % douze mois auparavant. Cette évolution du taux de créances en souffrance laisse apparaître une nette dégradation de la qualité apparente du portefeuille de crédits des banques du Congo.



Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en augmentation de 747,7 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date pour se chiffrer à 2 milliards de FCFA. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 22,2 %, contre 36,4 % en juin 2003.

Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires, contre un besoin de 1 milliard de FCFA l'année précédente à la même date.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 193,3 % (contre 272,0 % en juin 2003). Les opérations avec la clientèle dégagent donc un excédent de ressources de 94 milliards de FCFA. Cet excédent était de 124 milliards de FCFA en juin 2003.

Les banques du Congo dégagent un déficit des capitaux permanents de 6 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées, contre un déficit de 1 milliard de FCFA à fin juin 2003.

Pour ce qui est de l'excédent de trésorerie, il se situe à 92 milliards de FCFA (44,3 % du total du bilan) et a enregistré une baisse de 18,1 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

### 2.3.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 4 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 3 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- une extériorise un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme l'année précédente à la même date (le minimum réglementaire étant fixé à cette date à 7 %) ;

- 2 parviennent à respecter, dans le cadre des normes de division des risques, la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme l'année précédente à la même date) et aucune banque ne se conforme à la limite individuelle de 45 % des fonds propres nets pour les engagements pondérés portés sur un même bénéficiaire (comme l'année précédente) ;
- une réalise un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme l'année précédente à la même date) ;
- 3 ont des disponibilités à vue ou à moins d'un mois supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, pour ce qui est du rapport de liquidité (comme l'année précédente) ;
- une parvient, en ce qui concerne le coefficient de transformation à long terme, à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) ses emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (le nombre de banques en conformité était le même l'année précédente) ;
- 3 maintiennent la somme de leurs engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, aucune des banques analysées ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au rapport de liquidité et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

### **2.3.3. Résultats de la cotation**

A la suite d'évolutions défavorables, la situation du système bancaire congolais apparaît, dans l'ensemble, fragile au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

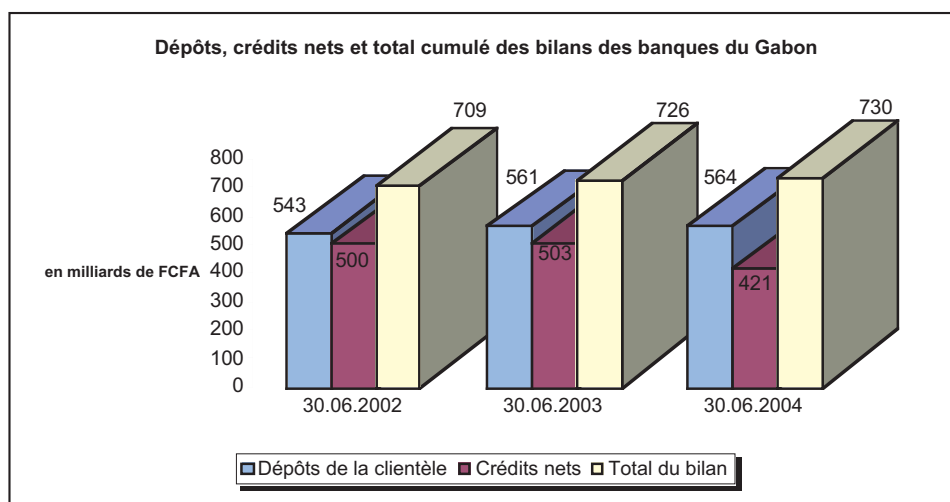
- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1), comme au 30 juin 2003 ;
- aucune banque n'est classée en cote 2 (bonne situation financière) ; la situation était identique au 30 juin 2003 ;
- 3 banques figurent en cote 3 (situation financière fragile), contre 2 banques au 30 juin 2003 ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque ; au 30 juin 2003, cet effectif était nul.

## 2.4. Le système bancaire gabonais

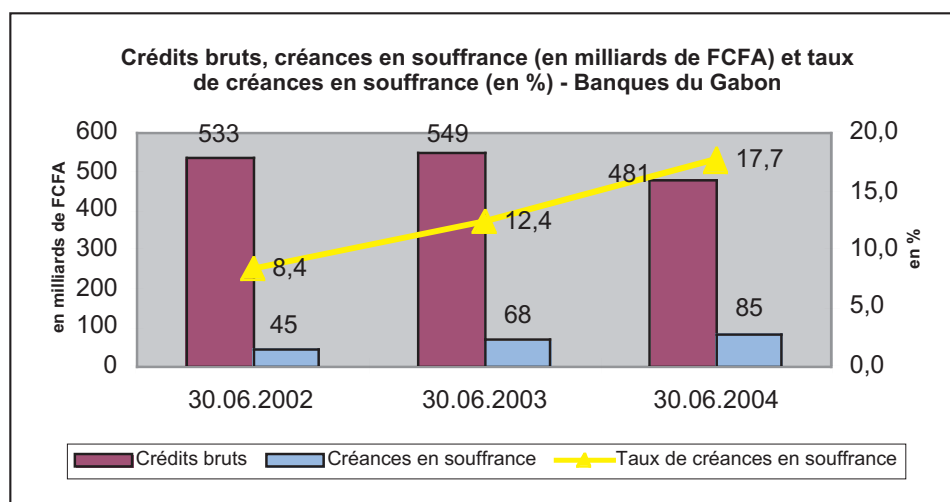
Le système bancaire gabonais compte 6 banques en activité au 30 juin 2004. Il s'agit de la Banque Gabonaise de Développement (BGD), de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (Bicig), de BGFIBANK (BGFI-Gabon), de Citibank, N.A. (Citi-G), de Financial Bank Gabon (FBG) et de l'Union Gabonaise de Banque (UGB).

### 2.4.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques du Gabon s'établit à 730 milliards de FCFA. Il est en stagnation (+ 0,6 %) par rapport au 30 juin 2003. Les dépôts collectés ont suivi la même évolution (+ 0,5 %). Ils s'élèvent à 564 milliards de FCFA et représentent 77,2 % du total du bilan. Pour ce qui est des crédits bruts à la clientèle, ils se situent à 481 milliards de FCFA, en repli de 12,4 % par rapport à leur niveau de juin 2003.

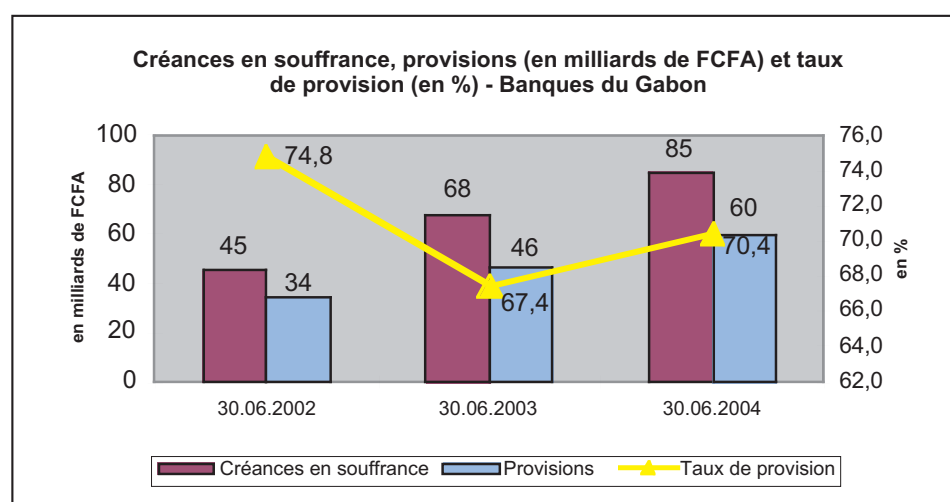


Les créances en souffrance s'élèvent à 85 milliards de FCFA, soit 17,6 % des crédits bruts, contre 12,4 % douze mois auparavant. Eu égard à cette évolution, il ressort une nette détérioration de la qualité apparente du portefeuille de crédits des banques du Gabon.



Les provisions constituées pour dépréciation des comptes clientèle sont en augmentation de 29,7 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date et s'établissent à 60 milliards de FCFA. Le taux de couverture des créances en souffrance par ces provisions se situe à 70,4 %, contre 67,4 % en juin 2003.

Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 1 milliard de FCFA, comme l'année précédente à la même date.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 133,9 % (contre 111,6 % en juin 2003). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 143 milliards de FCFA, contre un excédent de 58 milliards de FCFA en juin 2003.

Les banques du Gabon dégagent un excédent des capitaux permanents de 44 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. Par rapport à fin juin 2003, cet excédent apparaît en hausse de 10 milliards de FCFA.

Quant à l'excédent de trésorerie, il se situe à 198 milliards de FCFA, soit 27,1 % du total du bilan. Il a enregistré une progression de 84,7 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

#### **2.4.2. Respect des normes prudentielles**

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 6 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date) :

- 5 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- 5 extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à cette date à 7 %) ;
- 5 parviennent à respecter, dans le cadre des normes de division des risques, la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et 3 se conforment à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, comme l'année précédente à la même date ;
- 5 réalisent un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- 6 présentent des disponibilités à vue ou à moins d'un mois supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, en ce qui concerne le rapport de liquidité (comme un an auparavant) ;
- 6 parviennent, dans le cadre du coefficient de transformation à long terme, à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans

de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;

- 5 banques maintiennent la somme de leurs engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui du mois précédent et de l'année précédente à la même date).

Au total, 3 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant au coefficient de transformation et au rapport de liquidité. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

### **2.4.3. Résultats de la cotation**

La situation du système bancaire gabonais apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. En définitive, la répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

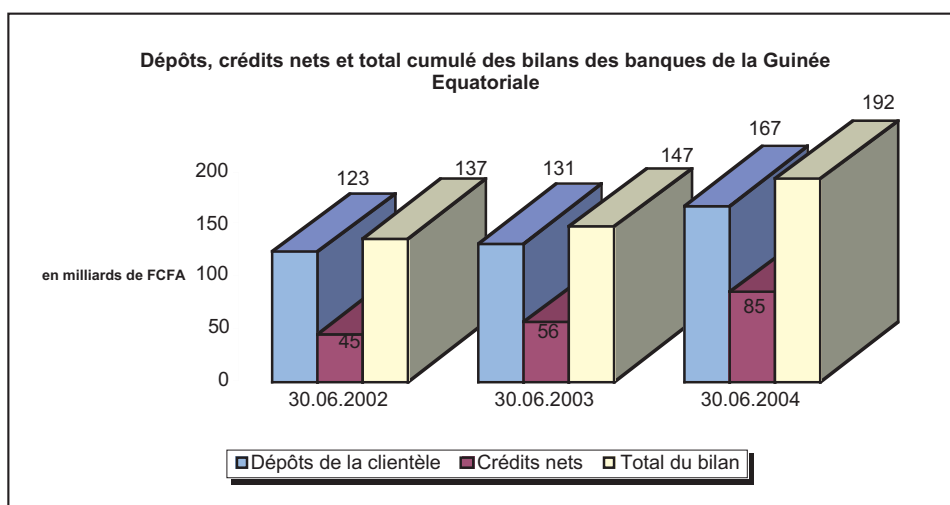
- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2003, cet effectif était d'une banque ;
- 5 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière), contre 4 banques un an plus tôt ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile), comme au 30 juin 2003 ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4) ; cet effectif était également nul au 30 juin 2003.

### **2.5. Le système bancaire équato-guinéen**

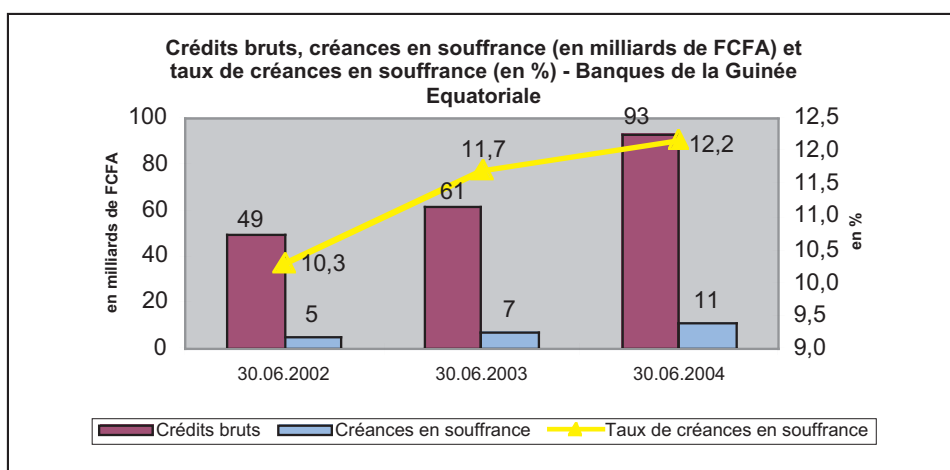
Le système bancaire équato-guinéen compte 3 banques en activité au 30 juin 2004 : BGFIBANK Guinée Equatoriale (BGFI GE), CCEI BANK GE (CCEI GE) et Société Générale de Banques en Guinée Equatoriale (SGBGE).

### 2.5.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques de la Guinée Equatoriale s'établit à 192 milliards de FCFA, contre 147 milliards de FCFA au 30 juin 2003. En termes relatifs, il a progressé de 31,1 % en une année. Les dépôts collectés s'élèvent à 167 milliards de FCFA et représentent 87,0 % du total agrégé des bilans. Ils sont en hausse de 27,7 % en variation annuelle. Les crédits bruts à la clientèle se situent, eux, à 93 milliards de FCFA, soit une augmentation de 52,0 % par rapport à juin 2003.

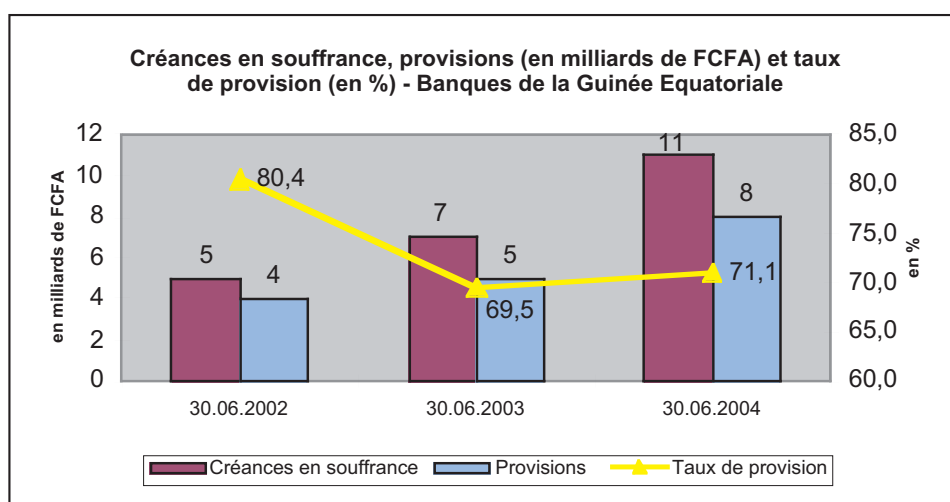


En ce qui concerne la qualité du portefeuille des crédits, les créances en souffrance s'élèvent à 11 milliards de FCFA. Leur poids dans l'ensemble des crédits bruts est de 12,2 %, contre 11,7 % douze mois auparavant. Ce taux qui ressort en deçà de la moyenne de la Communauté (15,4 %) dénote une assez bonne qualité apparente du portefeuille des crédits.



Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 61,6 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date pour s'établir à 8 milliards de FCFA. Elles permettent ainsi de couvrir les créances en souffrance à hauteur de 71,1 %, contre 69,5 % un an plus tôt.

Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires, contre un besoin de 3 milliards de FCFA l'année précédente à la même date.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 198,0 %, contre 234,3 % en juin 2003. Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 83 milliards de FCFA. Un an plus tôt, cet excédent s'élevait à 75 milliards de FCFA.

Les banques de la Guinée Equatoriale dégagent un excédent des capitaux permanents de 14 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2003, un excédent de 8 milliards de FCFA était observé.

L'excédent de trésorerie se situe, lui, à 99 milliards de FCFA et représentent 51,7 % du total agrégé des bilans. Il a enregistré une hausse de 22,1 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

### *2.5.2. Respect des normes prudentielles*

Au plan de l'analyse prudentielle, 3 banques (sur les 3 figurant dans le champ d'analyse) sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant).

En matière de solvabilité, 2 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à cette date à 7 %).

Dans le cadre des normes de division des risques, 2 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme de leurs risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (cet effectif était également de 2 banques l'année précédente à la même date) et seulement une banque se conforme à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, comme l'année précédente à la même date.

S'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 2 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

En ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 2 banques (comme au 30 juin 2003).

Quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 3 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Enfin, une seule banque parvient à maintenir la somme de ses engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui enregistré à fin juin 2003).

Au total, aucune des banques analysées ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant au coefficient de transformation et

à la représentation du capital minimum. Les normes relatives aux engagements sur les apparentés et à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constituent celles à l'égard desquelles on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

### **2.5.3. Résultats de la cotation**

La situation du système bancaire équato-guinéen apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1), comme à fin juin 2003 ;
- 2 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 juin 2003, cet effectif était également de 2 banques ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile), comme au 30 juin 2003 ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4) ; au 30 juin 2003, cet effectif était également nul.

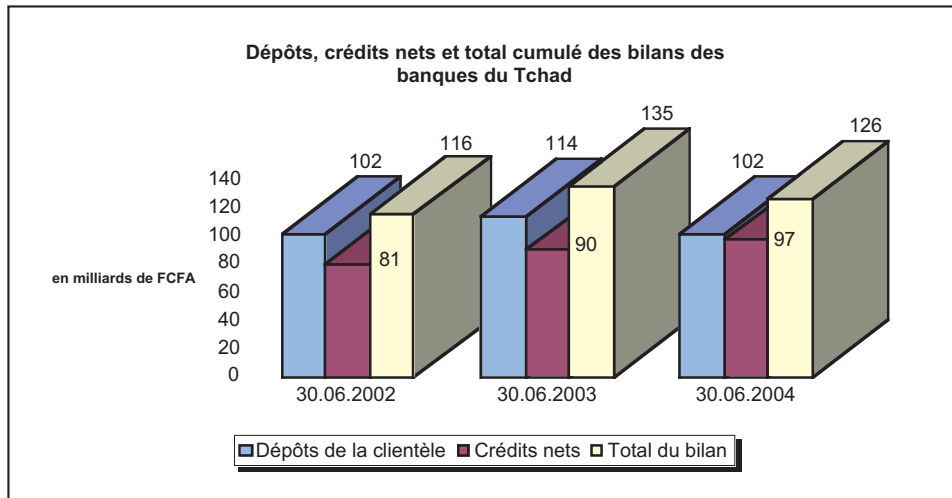
### **2.6. Le système bancaire tchadien**

Le système bancaire tchadien compte 7 banques en activité au 30 juin 2004. Il s'agit de la Banque Agricole du Soudan au Tchad (BAST), de la Banque Commerciale du Chari (BCC), de la Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad (BIAT), de la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-Tchad), de Commercial Bank Tchad (CBT), de Financial Bank Tchad (FBT) et de la Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB).

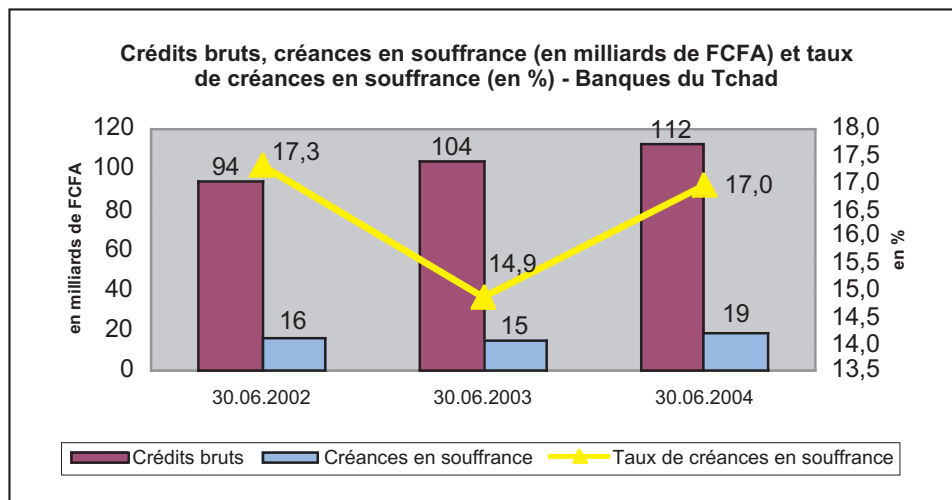
Une banque, qui ne se conforme pas aux dispositions du système CERBER, est exclue du champ de la présente analyse.

#### **2.6.1. Evolution de la situation bilantielle**

Le total agrégé des bilans des banques du Tchad s'établit à 126 milliards de FCFA. Il a régressé de 6,7 % par rapport au 30 juin 2003. Les dépôts collectés ont suivi une évolution similaire en baissant de 10,4 % en variation annuelle. Ils s'élèvent à 102 milliards de FCFA et représente 81,3 % du total agrégé des bilans. Les crédits bruts à la clientèle sont de 112 milliards de FCFA. Ils sont en hausse de 7,6 % en comparaison avec leur niveau de juin 2003.

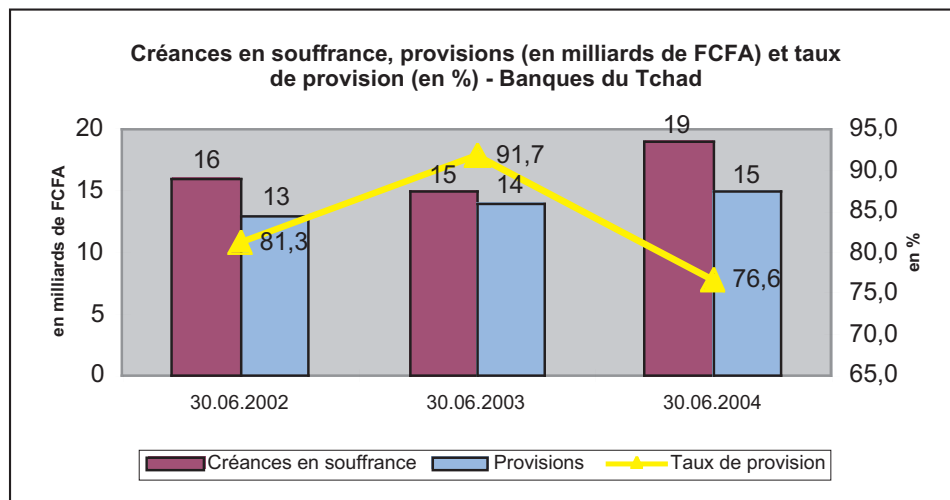


Les créances en souffrance s'élèvent à 19 milliards de FCFA et représentent 17,1 % des crédits bruts, contre 14,9 % douze mois auparavant. La qualité apparente du portefeuille de crédits ressort ainsi en dégradation par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2003.



Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle n'ont augmenté que de 3,5 % en comparaison avec le niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 15 milliards de FCFA et ne couvrent les créances en souffrance qu'à hauteur de 76,6 %. Un an plus tôt, le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situait à 91,7 %.

Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires, comme l'année précédente à la même date.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 105,0 % (contre 126,8 % en juin 2003). Les opérations avec la clientèle ne dégagent ainsi qu'un excédent de ressources de 5 milliards de FCFA, contre un excédent de 24 milliards de FCFA en juin 2003. Cette baisse est étroitement liée aux évolutions contrastées enregistrées par les dépôts et les crédits à la clientèle.

Les banques tchadiennes dégagent un excédent des capitaux permanents de 11 milliards de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2003, un excédent de 9 milliards de FCFA était observé.

Pour ce qui est de l'excédent de trésorerie, il se situe à 8 milliards de FCFA et ne représente que 6,1 % du total du bilan. Il a fortement baissé de 76,8 % par rapport à la situation de fin juin 2003.

### 2.6.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 6 banques figurant dans le champ d'analyse (contre 5 banques l'année précédente à la même date) :

- toutes sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- 5 extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant (le minimum réglementaire étant fixé à cette date à 7 %) ;

- toutes parviennent, dans le cadre des normes de division des risques, à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et seulement 2 se conforment à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets (comme l'année précédente à la même date) ;
- 5 réalisent un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme à fin juin 2003) ;
- toutes présentent des disponibilités à vue ou à moins d'un mois supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, en ce qui concerne le rapport de liquidité (comme l'année précédente à la même date) ;
- toutes parviennent, dans le cadre du coefficient de transformation à long terme, à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (le nombre de banques en conformité était également de 6 l'année écoulée) ;
- toutes maintiennent la somme de leurs engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, 2 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au coefficient de transformation, au rapport de liquidité, à la limitation de la somme des grands risques et à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

### *2.6.3. Résultats de la cotation*

La situation du système bancaire tchadien apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. A fin juin 2004, la cotation se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2003, cet effectif était également nul ;
- 4 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière), comme au 30 juin 2003 ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2003, cet effectif était de 3 banques ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4), comme un an plus tôt.